

## COMITE SYNDICAL DU 16 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril à 18 heures 30, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Nicolas DUMONT

Etaient présents : Nicolas DUMONT, René CAILLEUX, Robert DEBRAY, Philippe DESCAMPS, Laurent PARSIS, Bernard DELATTRE, Francis GOUESBIER, Christophe MENNESSON, Frédéric DELOHEN, Anne-Marie DORION, Michel BOUTIN, Claude JACOB, Guy HAZARD, Dominique HENOCQUE, Laurent PRUVOT, Bernard DAVERGNE, Jean-Michel FLACHET, Jean-Pierre BOUDINELLE, Pascal LEFEBVRE, Fabrice FRION, Mathieu DOYER, Eric MOUTON, Gilles CROIZE, Marc DELANNOY, Éric KRAEMER, Isabelle ALEXANDRE, Jeanine BOURGAU, Evelyne DORLEANS, Alain BAILLET,

Arrivés à la question N°4 : Carole BIZET, Yves BUTEL, Patricia POUPART

Etaient absents ayant donné pouvoir : Jocelyne MARTIN à Fabrice FRION, Loïc BINARD-LAURENT à Christophe MENNESSON, Vincent HETROY à Marc DELANNOY, Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT à Bernard DAVERGNE, Emmanuel DELAHAYE à Nicolas DUMONT, Claude HERTAULT à Éric KRAEMER

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner Anne-Marie DORION en qualité de secrétaire de séance conformément aux textes en vigueur.

### 1/ Approbation du compte de gestion 2018

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le comité syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état.

### 2/ Adoption du compte administratif 2018

Après avoir pris connaissance du document présenté par le Président et constaté que :

- les résultats de l'exercice sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :
  - En section d'investissement : un résultat de l'exercice de +55 643,85€ et un résultat reporté de l'exercice 2017 de - 11 847,75€ soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 de + 43 796,10€
  - En section de fonctionnement : un résultat de l'exercice de - 134 166,94€ et un excédent reporté de l'exercice 2017 de 134 218,03€, soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 de +51,09 €

Le Président invite les membres de l'assemblée à désigner un Président de séance afin de procéder au vote du compte administratif.

Claude JACOB est désigné Président de Séance.

Le comité syndical (le président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif du budget du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées pour l'exercice 2018

### 3/ Adoption du budget pour 2019

Nicolas Dumont salue le travail réalisé par les services pour équilibrer les 3 missions.

La masse salariale représente une part importante de ce budget même si au regard des tâches à accomplir et du programme d'actions engagé, les effectifs demeurent faibles.

L'année 2019 constitue une année de transition, dans l'attente du label mais une réflexion doit dès à présent être engagée avec les partenaires Région et Département pour qu'ils donnent au territoire de Parc, les moyens financiers de son ambition.

Il n'est pas envisagé de hausse de cotisation pour les communes et les EPCI afin de respecter les engagements antérieurs.

Nicolas Dumont précise à nouveau qu'il ne sera plus Président en 2020 et qu'ainsi peut-être, des obstacles seront levés.

Mathieu Doyer indique que la contribution pour le Centre d'Hébergement d'Urgence va entraîner des difficultés pour les EPCI.

Bernard Davergne explique que la communauté de communes du Vimeu ne dispose pas de la compétence « hébergement d'urgence » mais que les crédits sont réservés.

Il souhaite que l'action publique ne se limite pas à l'hébergement d'urgence mais prenne bien en compte l'hébergement temporaire qui n'est pas bien traité sur le territoire. Il convient d'appréhender le logement dans sa globalité : urgence puis temporaire puis accès à un logement social.

Nicolas Dumont propose d'exposer cette problématique du logement temporaire, de manière collective, au sous-Préfet.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343.2
- Vu la délibération du Comité Syndical fixant les modalités d'amortissement des biens
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

#### Section d'investissement

Dépenses	70 460 €
Recettes	70 460 €

#### Section de fonctionnement

Dépenses	2 433 255 €
Recettes	2 433 255 €

Après avoir entendu l'exposé du président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement

### 4/ Fixation du montant des cotisations pour les communes et les EPCI

- Vu le budget primitif adopté pour l'exercice 2019
- Considérant la nécessité de fixer le montant des cotisations pour les communes et les EPCI adhérents

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission « PNR » à 0,80 € par habitant
- de fixer le montant de la contribution à verser par les EPCI à 2,70 € par habitant
- de fixer une contribution pour les EPCI adhérents à la mission SCoT à hauteur de 1,50€ par habitant
  
- de dire que la population prise en compte pour le calcul des contributions de chacun sera la population DGF pour 2019 communiquée par la Sous-préfecture d'Abbeville.

## **5/ Adhésion de la commune de Cocquerel**

- Vu les statuts du syndicat mixte en date du 20 juin 2013 et notamment son l'article 4 « Adhésion après la création du syndicat mixte »
- Vu la délibération de la commune de Cocquerel en date du 1<sup>er</sup> février 2019 demandant son adhésion au syndicat mixte pour la mission Parc.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'admettre la commune de Cocquerel à faire partie du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées à compter de l'année 2019.

## **6/ Point d'avancement sur les délibérations prises par les communes et les EPCI sur l'approbation de la charte de Parc**

Mathieu Doyer remercie les techniciens qui se sont très largement impliqués dans les conseils municipaux lors de cette phase d'approbation de la charte.

Il présente la cartographie des communes ayant délibéré sur le projet et remarque que seules 3 communes y sont opposées.

Eric Kraemer comprend difficilement le refus de ces communes dont Oneux et Dominois et demandera des explications en conseil communautaire.

Nicolas Dumont confirme qu'il est difficilement compréhensible de refuser d'appartenir à un label d'excellence, capable de donner de la fierté aux habitants du territoire. Faire de la politique politicienne va à l'encontre de l'intérêt général.

Dominique Henocque souligne le rôle fondamental du Maire pour entrainer l'adhésion de son conseil à la démarche de Parc.

M. Doyer remarque que le très bon taux d'adhésion au Parc est dû aussi aux nombreuses actions menées sur le territoire depuis plusieurs années.

## 7/ Liste des arrêtés du Président pris dans le cadre de la délégation du Comité Syndical

DATE	N°	INTITULÉ
25/02/2019	TD-ND/2019.1	Plan de financement de l'opération « Restauration des continuités des réseaux de mares sur le territoire du PNR Picardie Maritime (hors Ramsar) »
25/02/2019	TD-ND/2019.2	Plan de Financement de l'opération « Restauration du Larris de Yonval »
25/03/2019	TD-ND/2019.3	Fixation des tarifs de location de matériel et d'organisation des fêtes d'anniversaire à destination des enfants pour la régie tourisme

## 8/ Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15 .

Fait à Abbeville, le 5 juillet 2019

Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie DORION



LES DELEGUES